

## Conseil municipal du 7 avril 2021

Le quorum est atteint, 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Martial Serrau

Secrétaire auxiliaire : Véronique LAPACHERIE

Absent : Sébastien GALLINEAU a donné pouvoir à Jean-Paul MEJECAZE.

Thierry SEGOND

Tatiana LIACHENKO

Jean-Luc BERNARD

### **1. Approbation du compte rendu du CM du 25 Février 2021**

Voté à l'unanimité

### **2. Vote du budget primitif Ecobarri – Mas de Charles**

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 284 503,67 € et en dépenses et recettes d'investissement à 364 097,90 € soit un budget global de 648 601,57 €.

Voté à l'unanimité

### **3. Vote du budget primitif assainissement**

Le budget primitif d'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 71 361,64 € et en dépenses et recettes d'investissement à 51 672,10 € soit un budget global de 123 033,74 €.

Voté à l'unanimité

### **4. Attribution de compensation prévisionnelle 2021**

La commune versera l'attribution de compensation à la communauté de communes du Grand Figeac à hauteur de 50 203 €.

Voté à l'unanimité

### **5. Subventions aux associations 2021**

Jean-Paul Méjecaze, Bruno Soulier et Amandine Mézy ne prendront pas part au vote de par leur fonction au sein de diverses associations.

Les sommes versées pour le budget 2020 sont reportées pour le budget 2021.

8 votes Pour.

### **6. Participation des communes rattachées aux frais de fonctionnement des écoles**

Depuis 3 ans, la participation aux frais s'élève à 1300 € par enfant.

Les frais réels de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020 sont de 1 494.95 €.

Proposition d'un tarif prenant en compte les diverses augmentations : 1 400 €/enfant

Voté à l'unanimité

## **7. Acquisition de la grange de Mme Lafon**

Cette acquisition, de la grange et de son terrain situé en face font partie intégrante de la deuxième tranche du cœur de village. Leur but, aménagement d'un atelier municipal plus grand que celui existant et de places de parking proche du centre bourg.

Voté à l'unanimité

## **8. Proposition pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la cantine**

Ce logiciel a pour fonction de simplifier la gestion des tickets cantine.

Coût du logiciel 3 000 €

Contrat annuel 500 €

Durée du contrat 3 ans

Voté à l'unanimité

## **9. Informations diverses**

- Renoncement aux 3 droits de préemptions présentés.

- La procédure administrative concernant le chemin de Beaumetou a été rejetée.

Mme Réveillac et l'association Livernon Autrement verseront 1 500 € à la commune de Livernon en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

- Les Restos du cœur propose une halte sur la commune pour une distribution d'aides alimentaires et d'aide sociale.

- Le défibrillateur de la commune est en service. Il est situé à proximité de l'entrée de la salle des fêtes.

La séance est levée à 00h00